MAIRIE
30440
ST MARTIAL
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 82
09 61 50 57 48

Bulletin municipal Saint Martial

Année 2014 Bulletin N°2

Sommaire :

Extrait des conseils Municipaux :
Du 28/09/2014
Du 12/10/2014
Informations diverses

Profonde tristesse à la fin de cet été, deux figures emblématiques de notre village sont parties trop tôt et trop vite, René Causse et Hervé Cambon.
Nous étions nombreux aux côtés de leurs familles pour les accompagner à leur dernière demeure. Ils nous manqueront !
Après l'épisode pluvial des 17 et 18 septembre, on peut s'estimer chanceux, peu de dégâts sur notre commune au regard de la catastrophe subie par nos voisins de St Laurent Le Minier.
La solidarité doit jouer dans ces cas extrêmes au niveau de la commune mais aussi individuellement.
A la mairie, nous continuons notre « petit bonhomme de chemin », de nombreux dossiers sont à l'étude :

- *La continuité de la collecte des eaux usées,*
- *La régularisation de protection de nos sources*
- *Les remèdes à apporter pour une meilleure potabilité de l'eau*
- *La 1ère tranche de travaux sur les voies communales à effectuer au printemps*
- *L' accessibilité de la mairie pour les personnes handicapées*
- *L' aménagement du parking au Viala, et la finition d'une calade*
- *La mise en sécurité de la maison « Ducros »….*

Dans ce bulletin, vous trouverez les commissions au sein desquelles vous pouvez nous apporter votre aide et vos idées, n'hésitez pas à vous inscrire !

Donc, bonne lecture de ce deuxième numéro, et à bientôt lors d'une prochaine parution.

Françoise Jutteau

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie

Extrait du conseil municipal du 28 septembre 2014

Créations de commissions :

Commissions Permanentes uniquement formées d'élus, présidées par le maire, et créées par délibération le 10/04/2014

Finances

Présidente :F Jutteau
Responsable : J. Thédenat
Titulaires : N. Clément, F. Rigolio, A. Combes, F. Pintard,
Suppléants : Y. Gottigny , I. LeCharme-Roux

- Etablissement du Budget

Marchés publics, Appels d'offres

Présidente : F Jutteau
Titulaires : A. Itier,F.Rigolio,J .Thédenat
Suppléants : F. Pintard, G,Sauzet

- Mise en place cahier des charges, choix des entreprises, étude des devis

Travaux et urbanisme

Présidente : F Jutteau
Titulaires : A. Itier, A. Combes, Y. Gottigny,
Suppléants : J. Thédenat, C.Vignal

- Décide des travaux à réaliser
- Définit les priorités

Commissions Permanentes composées d'élus

I. Eau potable dans le village

Président : A. Combes
Membres élus : F. Jutteau, A. Itier, N. Clément, J. Thédenat, C.Vignal, I. Lecharme-Roux
Membres non élus :

- Solutions aux problèmes d'arsenic du village,
- Quels filtres envisager ? Devis, comparaison avec les solutions choisies par d'autres communes
- Qualité de l'eau sur le village,
- organiser une maintenance qui conduise à une qualité fiable de l'eau (nettoyage annuel des bassins, nettoyage, changement régulier de la cellule UV, cahier d'entretien pour chaque unité de distribution)
- désinfection au chlore quel est notre choix ? tout le temps ? après orages ? achat d'une pompe à chlore, d'un doseur de chlore (devis)
- Régularisation administrative, DUP, PPI, PPR

II. Les chemins communaux

Présidente : F. Jutteau
Membres élus : A. Itier, N. Clément, A. Combes, Y. Gottigny, F. Pintard, J. Thédenat

Régularisation administrative des chemins communaux

- Déterminer avec le géomètre l'emprise des chemins à régulariser
- Faire signer les propriétaires concernés

Entretien des chemins communaux

- Visites, Etat des lieux
- Devis
- Décisions

Commissions Permanentes ouvertes

III. Assainissement

Assainissement collectif :

Président : A Itier
Membres élus : A Combes, F Jutteau
Non élus : C Itier, A Salançon, F Combes,
Secrétaire : F Léonard

- Suivi des travaux,
- Problèmes techniques autour des installations et suivi personnalisé de
- L'avancement des branchements (aider les personnes en difficulté).
- Prochaine tranche de collecte de l'assainissement dans le village

Assainissement non collectif :

Non élus : B Causse, M Castanet

- Conseil à la réalisation d'assainissement non collectif
- Recherche de subventions

IV. Eau potable dans les hameaux

Président : J. Thédenat
Membres élus : F. Jutteau, A. Itier, N. Clément, F. Pintard
Non élus : C Boesch

- Solutions alternatives (osmose inverse ou autres ....)
- Problème de la consommation très réduite dans les hameaux.

V. Information et communication

Présidente : N Clément

1 Le Bulletin municipal :

Membres élus : F Jutteau, Florence Pintard, Nicole Clément
Non élus : Fanny Léonard

- Constitution et mise à jour d'une liste mail des résidants sur la commune
- Préparation des bulletins municipaux, rythme, contenu, édition
- Politique d'affichage dans la commune,
- Recherche d'une solution pour que les informations soient transmises dans les hmeaux en dehors du village. (Vers le bas du village Florence, vers le haut du village, La Roque, Camporiol, Canduron, Moussu Muech etc qui ?)

2 « La Gratte et le Sacou »

Membres élus : F Pintard, F Rigolio, N Clément
Non élus : A Maraval, L Marcos

- Relance de « La Gratte et le Sacou ».

3 Le site internet

Membres élus : I Lecharme-Roux, Y Gottigny

Non élus : H Hennaut

Constitution d'un site internet

Rédaction, recherche d'images de documents pour l'abonder

4 Téléphonie mobile, fibre optique

Non élu : E Hennaut

Contacts avec les opérateurs

5 Création d'un espace multimédia

VI. Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Village de caractère

Présidente : F. Jutteau,

Membres élus : A. Combes, J. Thédenat, N. Clément, A. Combes, F. Pintard, Y. Gottigny , I. LeCharme-Roux

Non élus :

- Réfléchir à la gestion du bois sur la commune,
- Repenser les places de parking (s'appuyer sur les suggestions village de caractère)
- Nettoyer les berges des rivières (relation avec le SIVU)

Village de caractère :

- Reprendre le dossier, voir les aménagements que l'on peut d'ores et déjà mettre en place. Reprendre contact avec le Conseil Général pour voir la suite à donner

VII. Activités culturelles et festives et liens avec les associations

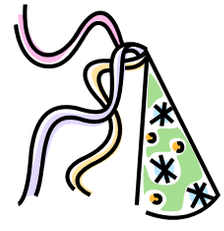

Présidente : F. Rigolio

Membres élus : F Jutteau , A Itier, Y. Gottigny, J. Thédenat

Non élus : F Léonard

- Créer des ateliers récréatifs
- Mettre en place une animation pour les enfants à Pâques (œufs)
- Arbre de Noël de la mairie (spectacle goûter pour tous)
- Organiser les évènements culturels sur la commune (la St Martial…..)

VIII. Agriculture, Tourisme vert

Président : G Sauzet
Membres élus : Y. Gottigny, C Vignal, I Lecharme-Roux,
Non élus : contacter tous les exploitants agricoles

- Valoriser les labels : Site remarquable du goût, participation aux réunions sur ces sujets
- Entretien des chemins de randonnée, relation avec les bénévoles
- Réfléchir à une politique d'occupation des terres

Sous commission **« Rendre le marché plus attractif »**
Responsable : Y Gottigny

- mettre en place, avec l'accord des exploitants agricoles, avant l'été, un marché varié et ouvert
- voir s'il est possible de relancer la fête de l'oignon fin Août

IX.Economies d'énergie, Energies renouvelables

Présidente : N. Clément
Membres élus : F. Rigolio, Y. Gottigny, J. Thédenat, I. Lecharme-Roux, C. Vignal,
Non élus : E. Hennaut

- Les groupements « familles à énergie positive »
- Le solaire, les panneaux solaires (autorisations dans et à l'extérieur du village)
- Les petites éoliennes
- Explications, communication à ce sujet
- Faire intervenir les aides du conseil général,
- Bilan énergétique des bâtiments communaux
- Economies dans l'éclairage public

X. Utilisation des locaux communaux

Présidente : F. Jutteau,
Membres élus : N. Clément, A.Itier, A.Combes, C.Vignal, I Lecharme-Roux, Yannick Gottigny , J. Thédenat,
Non élus : G. Delahousse, C. Debain, B. Causse

- Avoir une épicerie relais
- Que faire de la maison Ducros ?
- Attirer dans le village pour qu'ils y habitent des artisans,
- Etablir une politique de mise à disposition d'ateliers au moins pendant l'été
- Recherche de lieux d'accueil
- Insonorisation des locaux et salle de réunion

Embellissement, Propreté, Fleurissement du village

Responsable: *Nicole Clément*

- Sensibiliser la population à la propreté (les chiens, chats errants, les déjections)
- Rappeler les règles de tri des ordures
- Régler le problème des points « noirs » (le poteau)
- Destruction de la cahute du poteau
- La politique des encombrants autour des containers
- Camouflage des containers
- Réfléchir à une politique de fleurissement (en cours)
- Achats de plantes via la mairie (en cours)
- Réflexion sur le mobilier urbain, les vasques à fleurs, les bancs
  (suggestions village de caractère)

Fonctionnement des commissions

- Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former, modifier ou supprimer des commissions municipales. C'est lui seul qui décide du nombre de commissions, du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, ainsi que des missions des commissions, et ce, en fonction des besoins de la commune.

- Le maire est membre de droit de toutes les commissions, il peut les présider ou confier ce rôle à un élu.

- La désignation des présidents de commissions est effectuée en conseil municipal, au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

- Chaque conseiller a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé le président 3 jours au moins avant la réunion.

- Lors de la première réunion, le président de commission peut procéder s'il le souhaite à la désignation d'un vice-président ou de responsables de sous commission (élection au scrutin secret).

- Les commissions uniquement constituées d'élus peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

- La commission se réunit sur convocation de son président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

- Le rythme de réunion est laissé a priori au libre choix du président, cependant 2 réunions par an au minimum sont requises ainsi que la communication au Conseil municipal d'un compte rendu à la suite de chacune des réunions.

- La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée au maire, aux adjoints et à chaque conseiller par mail au moins 3 jours avant la tenue de la réunion.

- Les séances des commissions ne sont pas publiques, elles ont lieu dans les locaux de la mairie.

- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des recommandations.

- Elles statuent à la majorité des membres présents.

- Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué au conseil municipal qui ensuite statue

Les Commissions Ouvertes

- Le conseil municipal peut créer à tout moment des commissions ouvertes sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
- Tout conseiller peut être président de commission, dans les commissions ouvertes ce rôle leur est dévolu, une personne non élue ne peut prétendre à ce poste.
- Ces commissions comprennent des personnes qui n'appartiennent pas au conseil, notamment des représentants des associations locales ou des personnes particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité
- Toute personne absente aux commissions trois fois de suite sans excuse sera exclue de la commission
- Le nombre de personnes non élues intégrées dans une commission est laissé à la discrétion du président de la commission , il s'appuie pour cela sur la date de la candidature.
- Ces personnes peuvent être contactées directement en fonction de leurs compétences reconnues dans le domaine considéré
- Il peut être fait un appel à candidatures sur un sujet déterminé, indiquant le nombre de personnes qui seront inclues dans chacune des commissions ouvertes.

Si certains d'entre vous souhaitent participer à une des commissions ouvertes, voici un bulletin à remplir et à nous faire parvenir.
Si les demandes de participation sont trop importantes pour une commission, les premières candidatures seront prioritaires.

Bulletin de participation à une commission :

Je soussigné Nom : ..... Prénom : .....

N° de tél ..... Adresse mail : .....

Souhaite participer aux commissions suivantes :

.....

.....

.....

Déclare avoir pris connaissance du mode de fonctionnement des commissions ouvertes et m'engage à le respecter.

Date :..... Signature : .....

Extrait du conseil municipal (suite) du 28 septembre 2014

Rétrocession de la taxe d'électricité :

Le syndicat d'électricité du Gard dont nous faisons partie nous propose de nous reverser 25% de la taxe qu'il prélève sur nos consommations électriques. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Intempéries des 17 et 18 septembre :

Avec les dégâts sur la commune de Saint Laurent le minier, Mme le Maire a envoyé en renfort les deux employés communaux, Frédéric COMBES et Benoit CAUSSE, pendant une semaine, afin d'aider aux travaux de déblaiement et d'assainissement de la commune sinistrée. Ceux-ci sont partis dès vendredi 19 septembre, l'après-midi et ce jusqu'au jeudi 25 septembre au soir. Les employés n'ont pas eu une tâche facile durant toute cette semaine, mais ils ont néanmoins décidé d'offrir bénévolement leur journée du samedi à ces travaux solidaires.

Afin de compléter notre action le Conseil décide d'octroyer à la mairie de Saint Laurent le minier une aide financière à hauteur de 1500€. Un accord de principe est donné.

Travaux sur les voies communales :

La mairie a reçu un devis pour la réception de certains chemins communaux, le coût total est de 80 000€ TTC. Dans cette somme quelques chemins n'ont pas été comptabilisés. Le Conseil décide de faire établir un autre devis afin de permettre une comparaison des coûts. Il projette de faire hiérarchiser les priorités d'entretien par la commission de l' « Entretien des Chemins Communaux », afin de stabiliser les dégradations au plus vite.

Projets en cours :

Aménagement de village :

La commune a obtenu une subvention de 3500€ du conseil général du Gard pour des aménagements de village. Pour obtenir cette dernière, il faut réaliser 8000€ de travaux. Le Conseil va faire établir un devis pour les caches containers de la commune, afin de voir si une telle somme pourrait servir à ces travaux.

Travaux de collecte des eaux usées dans le cœur du village :

La question de la poursuite des travaux d'assainissement au centre du village se pose. Devons-nous continuer tout de suite ou attendre que les résidences qui le peuvent déjà soient toutes branchées ? Nous devrons choisir un bureau d'étude pour ces travaux.
Afin de limiter les coûts, certains travaux d'assainissement et d'eau à la commune seront effectués par les employés communaux.

Règlement de la salle socio culturelle :

Le vote concernant l'adoption du règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune est suspendu et remis aux suggestions de la commission « Utilisation des Locaux Communaux ». La commission devra discuter de questions concernant l'occupation de la salle par les associations et voir également avec la commission d'économie d'énergie pour évaluer la consommation d'énergie lorsque la salle est utilisée en hiver, par rapport au coût de l'ancienne salle.

Extrait du conseil municipal du 12 Octobre 2014

Syndicat mixte d'éléctricité du Gard

Le syndicat mixte d'électricité du Gard nous a fait part de son projet d'extension aux communes de Nîmes, des Angles, Bagnol sur cèze et d'Uzès. Le conseil municipal adopte le projet.

Demande de subvention pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Une rencontre a eu lieu entre plusieurs élus (Françoise Jutteau, Nicole Clément, Alain Itier, Jacques Thédenat et Alain Combes) et le prestataire « Canonge », au sujet des améliorations pouvant être apportées pour la purification des eaux qui alimentent le Village.
Les questions ont porté sur l'entretien de la lampe U.V., l'éventuelle mise en place d'un filtre à arsenic et d'une pompe à chlore avec doseur.
L'installation d'une pompe est chiffrée à 2318€, tandis que le filtre à arsenic coûterait 34 396€.
Il est donc décidé à l'unanimité de déposer une demande de subvention, auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau afin de réaliser les travaux nécessaires pour une mise aux normes de l'eau distribuée par la commune.
Le problème des sources du Viala est reposé, sachant qu'il faut étudier deux possibilités coûteuses :

- Soit la mise en sécurité des sources, leur accessibilité et leur traitement.
- Soit l'alimentation du Viala, en amenant l'eau du village traitée, par une canalisation de 4,6 km.

Les deux propositions feront l'objet d'une étude de coût.

Les voies communales

La commission sur l'étude des travaux d'entretien des voies communales s'est réunie, afin d'évaluer le montant des travaux à effectuer et de hiérarchiser les priorités.
La saison ne se prête guère au lancement des travaux, si nous voulons que ceux-ci soient durables, il est donc décidé à l'unanimité de reporter l'enveloppe 2014 prévue pour les travaux sur 2015. Les deux budgets cumulés permettront dès le printemps 2015 de commencer une campagne de travaux plus efficace et conséquente.

Assainissement - Eaux usées dans le village

Concernant la collecte des eaux usées dans le village. La dernière tranche des travaux nécessite l'intervention d'un bureau d'étude qui sur 200 000€ de travaux coûtera 14 250€ à la mairie.
Le bureau d'étude CETUR du Vigan est choisi à l'unanimité, pour sa proximité, les coûts étant équivalents aux autres bureaux d'études.

Portail devant la mairie

Le devis pour la mise en place d'un portail pour la sécurisation des bâtiments de la Mairie s'élève à 2980€.

CCAS

Une réunion du CCAS a eu lieu à la mairie le 12 octobre à 10h. Il a été notamment question d'un goûter intergénérationnel le 6 ou le 13 décembre 2014 dans la salle des fêtes.

Noms des Rues

A la demande des services postaux, le conseil municipal décide du noms des rues pour une meilleure distribution du courrier.

1 : La Rampe du Bourbouquier
2 : La Place du portail
3 : Le Porche
4 : La Rue du Noyer
5 : La Rue du Trive
6 : Le Porche du Trive
7 : La rue Tuste Baluste
8 : Le Rouladou
9 : Le Pont
10 : La Rue de l'Eglise
11 : La Place de l'Eglise
12 : La Place du Jumelage
13 : La Rue du cimetière vieux
14 :La Rue des Barris
15 : La Pare Neuve
16 : La Rue Du four
17 : La Rue de la République
18 : La Rue Bonbecul
19 : La Rue de la Bijoutière
20 : La Rue de la Perrière
21 : Le Passage des Borgnes
22 : Le Metro
23 : Le Chemin des Ecoles
24 : La Davalade
25 : Chemin de la vigne

A la fin de ce conseil Jacques Thédenat responsable des finances nous dresse un état des lieux de nos finances à ce jour.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Compte rendu de la Commission « Voies Communales »
Le mercredi 8 octobre 2014

Etaient présents : Françoise Jutteau, Présidente de la commission
Membres élus : Alain Itier, Nicole Clément, Alain Combes, Yannick Gottigny, Florence Pintard
Excusé : Jacques Thédenat
Compte rendu : Nicole Clément

Ordre du jour : Effectuer un classement des voies prioritaires nécessitant une rénovation

La commission s'est tenue exceptionnellement chez F. Pintard, ce qui nous a permis de nous rendre sur le terrain et de voir l'état de la route du Brugas et celle de Magali au mas du Boussut emportée par les récentes crues.

Concernant les voies à classer, Alain Itier, après visite sur le terrain, a fait établir un devis concernant les plus endommagées. Cet important travail préliminaire a été effectué par A. Itier, A. Combes, F. Combes.
Dans l'ensemble, l'état général des voies est apparu assez dégradé, les travaux remontant souvent à plusieurs années.
Le tableau suivant indique les voies sélectionnées parce que particulièrement endommagées et le montant estimé des travaux correspondants.

Voies communales concernées	Montant estimé des travaux H.T
du Liron	11.200 €
de Blaquisse	6.000 €
de Camporiol	3.300 €
de la Marine	5.200 + 5460 = 10.660€
de Laroque- Mas de Couly	400+16480= 16.880 €
de Camboulon	4.500 €
du Coudonnier	9.450 € + devis en cours
Du rond à Goutanière	2.600€
Total	**64.490 € H.T**

Le total du devis s'élève à près de 64.490 € HT alors que, Françoise le rappelle, l'enveloppe disponible cette année au budget n'est que de 30.000 € H.T

Une discussion s'ensuit pour :

1. Vérifier que les 8 voies concernées, sont bien des voies communales et sont définies comme telles dans le tableau de classement.

Il est rappelé que **Les voies communales** sont des voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.

Que **les chemins ruraux** sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (Code Rural article L161-1 et Code de la Voirie Routière article L161-1). Ils sont aliénables, prescriptibles.

2. Définir les critères de choix pour la première tranche de travaux, à hauteur de 30.000 €, les autres voies étant prioritaires l'an prochain.

Finalement l'endommagement de la voie considérée et le nombre d'habitations qu'elle dessert sont les deux critères retenus pour le classement.

La commission décide de proposer au prochain conseil que la première tranche de travaux concerne les voies vers Liron, Goutanière, Laroque (à hauteur de 10.000€), et la Marine. Un second devis avant travaux sera demandé.

Infos diverses

Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises :

Les comptes rendus des conseils communautaires sont consultables en Mairie.

Saluons une bonne initiative !

Vous l'avez surement remarqué. Une pochette plastique contenant un livre a été déposée et mise à disposition de chacun. Vous trouverez peut-être cela surprenant, mais il s'agit d'une chaine qui nous fait partager l'univers des uns des autres au travers d'un livre.

Le but de ce jeu est de trouver le livre et d'en replacer un à son tour pour qu'une autre personne le trouve et fasse de même

Compte rendu de la Commission « Locaux Communaux » le 12 octobre 2014

La réunion débute par un topo sur les biens de la commune :
La salle de l'école, la salle polyvalente, la Cure et son appartement, la maison Ducros et son garage, le logement social rue des Barris, l'appartement au-dessus de la mairie, le local technique sur la route de Triaire.

Maison Ducros :

Un précédent devis avait été fait portant sur le changement des linteaux, la réfection de la dalle, ainsi que divers travaux de démolition. Le coût s'élevait à 22 000€ avec une subvention de 5000€ émanant de la réserve parlementaire, laissant une facture de 17 000€ pour la mairie.
Les travaux visant à viabiliser entièrement la maison sont mis en suspend du fait d'un coût trop excessif.
La priorité est la mise en sécurité de la maison Ducros, pour un coût environnant les 7000€, afin de changer les linteaux défectueux.
Toutefois la réfection de la maison n'est pas totalement abandonnée, la commission doit étudier la possibilité de faire des gîtes ruraux ou des logements sociaux en son sein et de voir quelles subventions seraient envisageables afin d'effectuer les travaux de réhabilitation.

Point services :

Pour le projet d'un point services dans la commune, il est envisagé, dans un premier temps, de l'installation de cette structure dans une partie des locaux de la Cure. Un devis pour le coût des travaux sera demandé.

La Cure :

Des travaux sont à faire sur la toiture de la Cure au-dessus de la salle des expositions. Des fuites ont été constatées et causent des dégradations.
Un devis doit être élaboré.

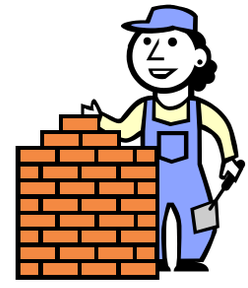

Compte rendu du CCAS le 12 octobre 2014

Étaient présents : Nicole Clément, Jacques Thédenat, Yannick Gottigny Isabelle Lecharme-roux, Françoise Jutteau
Non Elus : Viviane Guibal, Geneviève Delahousse, Agnès Léonard, Suzette Combes Rose Marie Ducros

Un premier point est effectué sur les actions précédentes du CCAS.

- Goûter de Noël pour tous les retraités, environ 60 invitations et une cinquantaine de participants, ainsi que 10 personnes livrées à domicile.
- Des bouquets ou livres pour les anniversaires des plus de 90 ans.
- Des colis de Noël pour les retraités (en remplacement du goûter).
- Des aides ponctuelles pour les personnes en difficultés financières, sociales…

Au vue des différentes problématiques rencontrées sur le secteur, il est décidé d'éditer une brochure des services regroupant toutes les données utiles afin d'aider les plus démunis, les touristes, les habitants.
Les coordonnées de professionnels seront classifiées par catégories pour faciliter les démarches.
Ce fascicule sera distribué individuellement. Les informations recueillies seront également consultables sur le futur site internet du village.

Plusieurs discussions ont lieu sur les actions à mener auprès de la population de Saint Martial et sur la mise en place de celles-ci.
Le goûter de Noël est maintenu, il est décidé d'y inclure les enfants et par extension toute la population. Cette après-midi intergénérationnelle aura lieu le 13 décembre dès 15 heures.
Les employés communaux devront voir pour la coupe d'un sapin et l'installation de celui-ci dans la grande salle. La décoration de la salle et les préparatifs se feront le matin du goûter.
Suivant l'organisation de la journée, des jeux pourront peut-être être organisés ?
Yannick Gottigny propose de mettre en place, dans la salle du 3ème âge de la Cure, des après-midis de partage (discussions, goûter, rencontres, ateliers divers…) toutes les semaines, de façon régulière, ouverts à tous. L'idée est acceptée.

Critérium des Cévennes

Le 57éme Critérium des Cévennes se déroulera les 24 et 25 Octobre 2014.
Nous ne seront concernés que le samedi 25.
La route départementale D20 sera fermée à la circulation à partir de 7h, à l'intersection de la route direction col de la croisette, et direction col de la tribale (devant chez Dominique Durand) la réouverture se fera 1h30 après le 2éme passage de voiture, soit aux alentours de 17h.
L'accès au village sera donc possible. Des laissez passer seront disponibles en Mairie pour les personnes habitant sur la route qui monte au col de la Tribale. L'accès en descente vers Sumène sera donc possible.
Compte tenu du flot de voiture qui va circuler dans le village, le stationnement dans la montée et sur la place du portail devra être limité. D'autre part nous vous demandons la plus grande prudence dans vos déplacement à pieds.

Aidez nous à protéger la salubrité publique !

Nombreuses sont les plaintes qui arrivent en mairie concernant les déjections des chiens et des chats sur la voie publique. La fécondité des chats dans le village et certains hameaux est aussi souvent en question au point qu'une réponse à ces questions s'impose.

Voici quelques rappels sur les règles et les lois sur ce sujet :
Est considéré en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de garde de troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître et est éloigné de son propriétaire d'une distance de plus de 100m .
De même pour les chats ! Or beaucoup de propriétaires considèrent que leur chat est un animal indépendant qui bénéficie d'un statut spécial lui permettant d'aller où bon lui semble ! En réalité il n'en est rien, votre ami ne doit pas être en état de divagation car votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat tous les matins dans son jardin ou de trouver son potager retourné parce que votre félin l'a pris comme terrain de jeu !

Le maire étant en droit d'intervenir peut organiser une campagne de capture des animaux errants non identifiés qui seront emmenés en fourrière. Si votre animal n'a pas été récupéré au delà d'un délai de 8 jours, il sera considéré comme abandonné et deviendra la propriété du gestionnaire de la fourrière. Par ailleurs une campagne de stérilisation des chats non identifiés peut également être décrétée.

Votre chat, votre chien doivent être identifiés et identifiables !
Vous êtes responsables de votre chien ou de votre chat !

MÉMO - TRI

VERRE

BOUTEILLES BOCAUX POTS

LES VIDER, et OTER LES COUVERCLES

RENSEIGNEMENTS au 04 92 50 00 20

Communauté de Communes du Champsaur

J'agis.. Je trie !

ECO EMBALLAGES

Sac jaune

- Boîtes et canettes vides
- Bombes aérosol
- Bidons
- Barquettes alu non souillées
- Bouteilles, flacons et bidons en plastique vides
- Journaux
- Magazines
- Annuaires
- Cartons propres
- Briques
- Barils carton
- Papiers d'écriture
- Enveloppes blanches

INFO DÉCHETERIE

Infos Utiles

Zone Industrielle des Broues - 34 190 GANGES

Ouverture :
Du Lundi au Samedi -
9h à 12h et 15h à 18h30

Tel : 04 67 73 14 57